

PROCÉDURE C 04.01.25 Alerte à la bombe et colis suspect

Approuvé par :	Vice-présidence, services corporatifs
Date d'entrée en vigueur :	2022-06-01
Remplace :	Sans objet
Date de la dernière révision :	Sans objet
Date de la prochaine révision :	2027
Secteur :	Ressources physiques
Responsable :	Directeur des ressources physiques
Politique de référence :	C 04 Politique de santé et sécurité

OBJECTIF

Le Collège Boréal entreprend de créer un environnement sain et sécuritaire pour assurer la sécurité de tous.

PORTÉE

La présente procédure indique les principes directeurs à suivre pendant une alerte à la bombe ou la découverte d'un colis suspect. La directive s'adresse à la communauté collégiale, laquelle comprend les étudiantes et étudiants, le personnel, les bénévoles, les visiteuses ou visiteurs ainsi que le grand public. La présente s'applique à tout individu se trouvant dans les lieux physiques ou sur tout terrain appartenant au Collège Boréal ou loués par le Collège.

DÉFINITIONS

Mot/terme	Définition
Alerte à la bombe	Avertissement à un propriétaire ou à la police ou autre qu'un attentat va se produire quelque part.
Colis suspect	Bagage, boîte, sac apparemment sans propriétaire et abandonné dans un lieu public, dont on soupçonne qu'il puisse contenir une bombe ou une autre arme similaire susceptible de causer un attentat terroriste.
Canular	Action ou propos qui a pour but d'abuser de la crédibilité de quelqu'un; mystification, fausse nouvelle, farce.
Interlocuteur	Personne qui parle à une autre personne.

PRINCIPES

- Cette procédure sert à communiquer à la communauté du Collège Boréal les informations nécessaires pour répondre à toute situation d'urgence pouvant menacer la santé ou la sécurité des occupants et pour prévenir le dommage à la propriété.
- Une annonce d'alerte pourrait se faire entendre par voix à l'aide d'un système d'interphone, ou encore des images pourraient être diffusées par téléphone, ordinateur ou téléviseur pour avertir les occupants du lieu d'une situation de procédure d'urgence.
- Toute alerte à la bombe constitue un acte criminel.

- Une alerte à la bombe peut être reçue par téléphone ou de façon électronique, par une note, en personne ou par l'envoi d'un colis suspect.
- N'essayez pas de déterminer si la menace est réelle ou s'il s'agit d'un canular.
- Cette procédure est en vigueur uniquement si le propriétaire de l'immeuble où vous vous trouvez n'en a pas.

PROCÉDURES

Chaque gestionnaire responsable de campus, site ou département à la responsabilité de suivre cette procédure et de la faire connaître à son personnel.

Si vous recevez un appel téléphonique d'alerte à la bombe

- Demeurez calme et tentez d'obtenir le plus de renseignements possible.
- N'interrompez pas la personne qui fait la menace.
- Bien que ce ne soit pas toujours facile, portez une attention particulière aux caractéristiques de la voix et à tout autre son que vous entendez.
 - Faites parler votre interlocuteur le plus longtemps possible et notez tout ce qu'il dit.
 - Efforcez-vous de noter les détails suivants :
 - Est-ce un homme ou une femme?
 - L'interlocuteur parle-t-il avec un accent marqué?
 - La voix semble-t-elle masquée, assourdie ou étrange?
 - Le ton de voix est-il aigu ou grave?
 - Y a-t-il des bruits de fond (circulation automobile, un autobus qui passe, des cloches ou une sonnette, un télécopieur, une imprimante)?
 - Les bruits viennent-ils de l'intérieur ou de l'extérieur?
- Avisez le service de sécurité ou un membre du personnel responsable des urgences à votre campus ou site immédiatement après avoir raccroché.

Si vous recevez une alerte à la bombe par note, télécopieur, texte ou courriel

- Ne répondez pas.
- N'effacez pas le message.
- Appelez immédiatement la sécurité, ou un membre du personnel responsable des urgences à votre campus ou site pour que l'alerte soit notée.

Si l'alerte à la bombe est faite en personne

- Demeurez calme et ne contrariez pas la personne qui fait la menace.
- Si cela est possible, utilisez le bouton panique ou communiquez avec le service de sécurité ou un membre du personnel responsable des urgences à votre campus ou site sans mettre votre sécurité à risque.

Si un colis suspect a été trouvé

- Ne touchez pas le colis.
- Quittez les lieux en suivant la procédure d'évacuation et alertez immédiatement la sécurité ou un membre du personnel responsable des urgences à votre campus ou site.
- N'utilisez pas de radio ou de téléphone.

Si vous évacuez l'immeuble

- **Si on vous demande d'évacuer l'immeuble, suivez la procédure d'évacuation.**
- Évitez de vous tenir devant les fenêtres ou devant tout autre endroit potentiellement dangereux.
- Ne bloquez ni le trottoir ni la rue : tout devrait être dégagé pour l'arrivée des services d'urgence.

En cas d'explosion

- Quittez l'immeuble le plus rapidement et le plus calmement possible.
- Aidez les personnes ayant des besoins particuliers sans mettre votre propre sécurité à risque.
- Si des objets tombent des étagères ou des plafonds, glissez-vous sous une table ou un bureau solide jusqu'à ce que la situation vous permette de sortir.
- Souvenez-vous que vous devez assurer votre propre sécurité avant d'essayer de venir en aide aux autres.

En cas de blessures

- Avisez le service de sécurité ou un membre du personnel responsable, ou composez le 9-1-1.
- Indiquez le lieu où vous vous trouvez ou celui où la personne blessée se trouve.
- N'administrez pas les premiers soins, à moins que vous soyez certifié pour le faire.
- Si vous êtes certifié en premiers soins, regardez autour de vous pour repérer une station de premiers soins.
- Demeurez avec la personne blessée pour aider au besoin la ou les personnes administrant les premiers soins.
- En cas de blessure à la suite d'un accident en milieu de travail, contactez votre superviseur immédiat dans les plus brefs délais pour l'informer de l'incident. Au besoin, votre superviseur et vous devez ensuite remplir le formulaire à cet effet.

Selon le cas et au besoin, une fois la situation neutralisée seulement, communiquez avec vos proches pour les rassurer et leur dire que vous êtes bien en sécurité.

MATÉRIEL CONNEXE

- C 04.01 Politique de santé et sécurité

ANNEXES – DOCUMENTATION À L'APPUI

COLLÈGE **BORÉAL**

Formulaire d'information en cas d'alerte à la bombe

Si vous recevez un appel d'alerte à la bombe :

1. Écoutez.
2. Restez calme.
3. N'interrompez pas la personne à l'origine de la menace.
4. Obtenez le plus d'information possible.

Questions à poser :

À quelle heure la bombe explosera-t-elle? _____

Où est-elle située? _____

À quoi ressemble-t-elle? _____

Où êtes-vous situé? _____

Quel est votre nom? _____

Traits caractéristiques de la personne :

Genre : M/F

Accent (anglais, français, etc.)

Voix (forte, douce, vite, lente, etc.)

Attitude (calme, émotionnel, vulgaire, etc.)

Autres :

Bruit de fond? _____

Est-ce que la personne à l'origine de la menace est familière avec le site? Oui/non

Détails :

Intimez à une ou un collègue de communiquer avec la sécurité ou l'administration.